

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DECRET N° 82/I40 du 8/2/1982
/MTPS.DGTFP.DFP.21024.03

Portant intégration et nomination de Monsieur
MILANDOU Albert Bonaventure dans les cadres de
la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux
(Enseignement)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/IS/S :

(/u la constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25.80 du 13.11.80 portant amendement de l'article
47 de la constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15.62 du 3.2.62 portant statut général des fonc-
tionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 67/304 du 30.9.67 modifiant le tableau hiérarchique
des cadres de la catégorie A de l'Enseignement Secondaire abrogeant et remplaçant
les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64.165 du 22.6.1964
fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret n° 62.130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunéra-
tions des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62.195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des
diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62.197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15.62 du 3.2.62 portant statut
général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62.198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et
à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 63.81/FP.BE du 26.3.63 fixant les conditions
dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les
fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67.50/FP.BE du 24.2.67 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux
nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 74.470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret n° 62.196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements
indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79.154 du 4.4.79 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80.644 du 28.12.80 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif n° 81.016 du 26.1.81 au décret n° 80.644 du
28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 81.017 du 26.1.81 relatif aux intérim des Membres
du Gouvernement ;
(/u la lettre n° 1534/MEN.DGLS.DPLM.SP.P3 du 17.10.81 du Directeur
du Personnel et des Affaires Administratives transmettant le dossier constitué
par l'intéressé.

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1er.- En application des dispositions du décret n°67/304 du 30 Septembre 1967 susvisé, Monsieur MILANDOU Albert Bonaventure né le 28 Novembre 1955 à Pointe-Noire, titulaire de la Licence ES LETTRES du Certificat d'Aptitude Professionnelle à l'Enseignement dans les (CAPEL), Option : Philosophie, sessions de juillet 1980 et 1981, obtenu à l'Université Marien NGOUABI, est intégré dans les cadres de la carrière, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) et nommé au grade de Professeur Certifié de 1er échelon Stagiaire, indice 830.

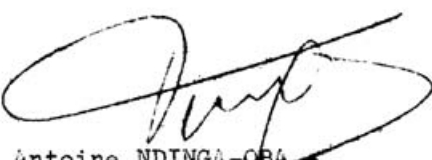
ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de l'Éducation Nationale.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

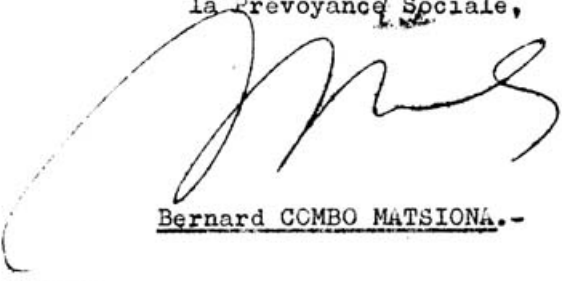
BRAZZAVILLE, le 8 Février 1982

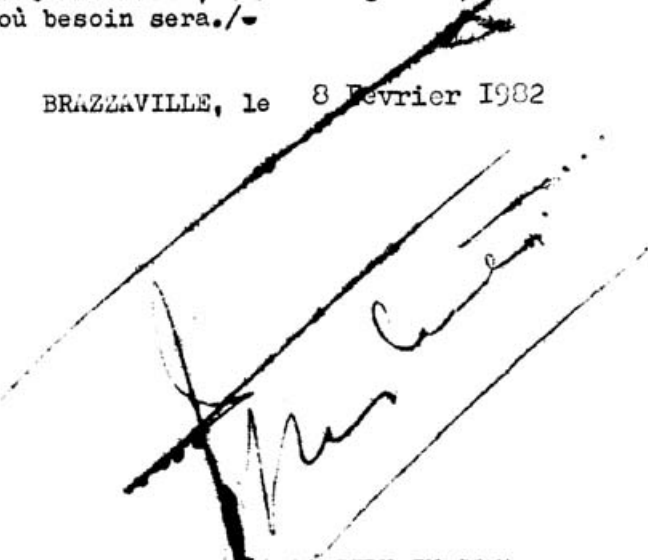
Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Éducation
Nationale

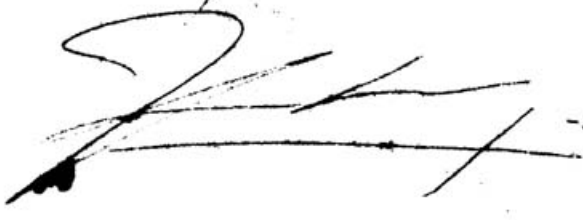

Antoine NDINGA-OKA

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,


Bernard COMBO MATSIONA.-


Colonel SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances


Ithi-Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS:

JORPC
DGTFP.DFP
DFP.BST
D.B.
D.C.F.
M.E.N.
DOSSIER
INTERESSE
SGCM/BC .

1

3

1

3

1

1

3

1

1/-/-